

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 août 2015

L'an deux mille quinze, le 31 août à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 21 août s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

ETAIENT PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, VIGIER Jean-Marie, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, LESPINASSE Chantal, POINSON Yannick, PASQUET Lydie, Jérôme FOUCOEUR, WEY Raymond conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS : Patrice HILLION, Florian PICADOU, PHILIPPE Christophe conseillers municipaux

PROCURATIONS :

Procuration de PICADOU Florian à DUSSOL Pascal

Procuration de PHILIPPE Christophe à PASQUET Dominique

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire annonce que la prochaine séance du conseil pourrait se dérouler début novembre.

ORDRE DU JOUR

1. AMELIORATION ACCESSIBILITE ET CREATION POINT POSTE A LA MAIRIE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

M. le Maire expose qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre du réaménagement des locaux de la mairie a été lancée le 20 août 2015. Trois architectes ont été contactés et ont répondu, sachant que Coco Architecture de Cénac a été écarté car il n'a pas donné pleine satisfaction lors de son travail pour l'extension du cimetière. Il n'a pas été à l'écoute des demandes de la mairie et a imposé ses choix (portail). Les plantations et deux modules de columbarium ne sont pas dans l'enveloppe prévue pour ce chantier :

- COQ François - Sarlat et LEGROS Jean-Pierre de Saint-Pompon ne donnent pas une suite favorable à cause de leur plan de charge

- GODARD François - CENAC a fait une proposition que la commission d'appel d'offres réunie le 19 août à 9 h 30 a retenue : taux de rémunération de 9 % sur un montant HT des travaux estimés par l'Agence Technique Départementale à 121.160 €.

Jean-Marie Vigier demande s'il y a un plan définitif. Le maire répond qu'il rencontre l'architecte le 1^{er} septembre : il va prendre les côtes et établir le plan définitif. Il attend également le contact avec la Poste qui doit communiquer ses contraintes pour le bureau. La poste peut participer à l'achat de matériel et mobilier. Il annonce que le déménagement pourrait avoir lieu courant octobre au presbytère. Les salles sont déjà chauffées l'hiver pour recevoir les enfants en TAP. Jean-Marie Vigier

demande quel est le mode de chauffage de la maison de la Poste. Le Maire répond que c'est une chaudière au fioul.

Jérôme Foucoeur annonce que prochainement, les mairies devront fusionner. Il a voté pour cet aménagement, mais il se demande si ce projet en tient compte. De plus, il n'y a pas de place de parking handicapé. Lydie Pasquet ajoute qu'il en faudrait une également sur la place de la salle des fêtes. Elle s'inquiète de savoir où sera créée cette place de parking dans le bourg. Sébastien MIERMON T demande si ce sera devant la boulangerie. Le Maire répond qu'effectivement la Loi NOTRE prévoit une fusion des communes jusqu'en 2020. Certaines ont déjà fusionné, mais chaque commune conservera sa mairie. Si Daglan possède une mairie rénovée qui répond aux normes accessibilité, elle pourrait devenir la mairie centralisatrice. Actuellement, il y a des avantages au niveau des dotations de l'Etat jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

En ce qui concerne les places de parking handicapé, il informe que trois places seraient créées :

- sur la place de la mairie devant portail école
- sur la place de la Liberté devant la maison Gabard à l'angle de la rue qui descend à la Fontaine
- sur le parking de la salle des fêtes

A l'unanimité, les membres du conseil désignent François GODARD maître d'œuvre pour le projet de réaménagement de la mairie et la création du point poste.

2. AUTORISATION ALIENATION DE BIENS

Dans le cadre de la vente de la maison de la poste, M. le Maire doit être autorisée à procéder à la vente.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le maire à aliéner les biens communaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

3. DECISION MODIFICATIVE

Les deux prêts contractés auprès du crédit Agricole doivent être intégrés dans le budget général comme suit :

150.000 € prêt sur 15 ans

50.000 € prêt relais de deux ans

- Article 1641 Recettes d'Investissement + 200.000 €

A l'unanimité, le conseil décide de procéder à la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

4. INDEMNITES AUX TRESORIERES

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été accordé à Madame le Percepteur de Sarlat une indemnité pour conseil financier. En raison du changement de comptable du trésor, une nouvelle décision doit intervenir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- **décide** d'accorder l'indemnité pour conseil financier à Monsieur Philippe HENROT, Comptable du trésor à Sarlat à compter du 01 septembre 2015, date de prise de fonction.

- **dit** que l'indemnité de conseil sera versée comme chaque année à :

- Mme SCHLECK Christine pour la période du 01/01/2015 au 31/08/2015 : 258,84 € brut, soit 235 ,93 € net

- M. RICAUD Etienne : 30,49 € brut, soit 27,82 € net

Cette décision de caractère permanent ne pourra être modifiée que dans les cas de figures suivantes :

- s'il y a modification des textes

- ou renouvellement du Conseil

- ou changement de comptable du trésor

5. TITRES IRRECOUVRABLES

Le maire expose que certaines recettes émises au cours des précédents exercices n'ont pas été réglées par les débiteurs (loyers, cantine...) depuis 2001, et afin d'épurer les comptes, peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur pour diverses raisons.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** la mise en non- valeur des recettes issues du budget général en raison de l'irrecouvrabilité résultant de l'insolvabilité du débiteur, de sa disparition ou d'autres motifs

Au compte 6541 : 1153,55 €

Au compte 6542 créances éteintes : 803.24 €

6. ENCAISSEMENT DON AEROCLUB DU SARLADAIS

En remerciement du prêt des barnums, l'aéroclub du sarladais a adressé un chèque de 50 €.

A l'unanimité, le conseil accepte l'encaissement de ce chèque

7. REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ERDF - VALORISATION 2015

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent le montant dû par ERDF en 2015 soit 197 €

au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

8. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2014

Le maire donne la parole à Jean-Marie Vigier délégué au syndicat d'eau potable de la vallée du Céou qui présente le rapport. Il rappelle le regroupement des syndicats et l'entrée de Salviac au sein du nouveau syndicat, annonce la baisse du prix de l'eau décidée par comité syndical du SIAEP de la vallée du Céou en vue d'harmoniser les tarifs et informe des travaux à venir : changement des canalisations de Candéjac à Saint-Martin (200.000 € environ) et fin des travaux à Paulhiac. A partir de 2016, un système de compteurs intermédiaires est à l'étude pour mieux détecter les fuites.

Thierry Cabianca signale les canalisations qui cassent de façon récurrente au-dessus de chez Mme EPINAT.

A l'unanimité, le conseil adopte le RPQS exercice 2014. Le maire met à disposition ce rapport en mairie pour consultation.

9. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) pour l'EXERCICE 2014

Le Maire présente le rapport établi par Céline FAURE technicienne du SPANC et adopté en conseil communautaire en date du 8 juin 2015. Il donne les chiffres du nombre d'installations d'assainissement (357), fait part de l'activité du service et de la tarification et recettes du SPANC. Il met le rapport à disposition en mairie pour consultation.

A l'unanimité, le conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public du SPANC exercice 2014.

10. ECHANGE PARCELLE AU PUIITS DE BARBESARL LA PEYRUGUE/COMMUNE

Le maire rappelle la situation : Philippe CAPPETTI de la SARL la Peyrugue est propriétaire de la parcelle cadastrée AS N° 82 située au lieu-dit « La Peyrugue » d'une contenance de 93 a 30 ca et sollicite un échange avec la parcelle cadastrée AS N° 517 située au lieu-dit « La Peyrugue » propriété de la commune d'une contenance de 1 ha 05 a 56 ca.

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 26 janvier 2015, le maire recueillait l'accord de principe du conseil pour cet échange à condition que le chemin soit borné et l'acte passé chez le notaire aux frais du demandeur. Par courrier en date du 27 février 2015, la SARL LA PEYRUGUE acceptait ces conditions.

Le cabinet ALBRAND a procédé à la réalisation du document d'arpentage prêt à être transmis au Notaire.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à confier le dossier à Maître Philippe LAURENT Notaire à Sarlat afin de procéder à l'échange aux frais du demandeur et l'autorisent à signer tous les documents s'y rapportant.

11. TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES DU SARLADAIS 2015/2016-TICKET UNIQUE

M. le Maire donne lecture des tarifs des transports scolaires à appliquer pour l'année scolaire en cours :

Ayants droits

Elèves du cycle primaire et maternel	61 €
Elèves du cycle secondaire (collèges et lycées)	138 €
Internes ou internes externés	110 €

Ayants droits partiels

Elèves cycles primaire et maternel	122 €
Elèves cycle secondaire (collège et lycée)	214 €
Internes ou internes externés	214 €

Non ayants droits 458 €

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent les tarifs des transports scolaires comme annoncés ci-dessus.

12. PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES DU SIVOM DE ST CYPRIEN ANNEE 2015/2016

Le Maire annonce qu'il est sollicité par le SIVOM de SAINT-CYPRIEN pour une participation aux transports scolaires pour des élèves scolarisés au collège de Saint-Cyprien pour l'année 2015/2016. La commune de DAGLAN n'est pas adhérente au SIVOM de Saint-Cyprien. La décision du conseil conditionne l'inscription des élèves sur les lignes de transports scolaires.

Le coût de la participation annuelle est de 142 € par élève (Ayant droit partiel hors établissement de référence pour collège et lycée). Il informe que la participation annuelle pour le collège de Belvès est de 158 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil décident de participer aux frais de transports scolaires pour les enfants domiciliés sur sa commune.

Thierry Cabianca regrette que ces enfants ne soient pas scolarisés au collège de Belvès. Les parents ne jouent pas le jeu. Il pense qu'il en est de même pour le regroupement pédagogique de Castelnaud-St Cybranet-Daglan. Il ne faut pas s'étonner que des classes ou des établissements ferment. Le Maire répond qu'il n'y a plus de carte scolaire mais un collège de référence.

13. CONVENTION d'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE DAGLAN ET L'OFFICE DE TOURISME PERIGORD NOIR SUD DORDOGNE

Suite au regroupement des offices de tourisme de Domme et des coteaux et de la vallée du Céou, Il convient de redéfinir l'organisation et les missions de la nouvelle entité Office de tourisme Périgord Noir Sud Dordogne.

Le Maire donne lecture du projet de convention conclue pour l'année 2015. La participation financière de la commune s'élève à 7 € /habitant, sans subvention complémentaire.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à signer la convention.

14. CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} classe

Le centre de Gestion de la Dordogne informe le maire que l'agent Fabien Treneuille justifie de 10 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe et a atteint le 7^{ème} échelon. Il peut avancer en grade cette année au 1^{er} novembre 2015 à l'ancienneté, en application de la règle 1 sur 3. Aucune nomination n'ayant pu être prononcée au titre de l'examen professionnel au cours d'une période d'au moins 3 ans, le fonctionnaire peut être nommé par voie parallèle, soit à l'ancienneté.

Le maire propose au conseil la création du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- **autorise** le maire à ouvrir le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet
- **modifie** le tableau des effectifs en conséquence.

15. SUPPRESSION REGIE PERSONNES AGEES

Par délibération du 2 novembre 2001, le conseil municipal créait une régie pour le transport des personnes âgées.

La trésorerie propose de supprimer cette régie sans mouvement depuis plusieurs années.

A l'unanimité, le conseil décide de la suppression de la régie « transport personnes âgées ».

16. RESERVE COMMUNALE SECURITE CIVILE

M. GARRIGOU responsable de la création et de la coordination de cette réserve fait un point sur la situation du secours à victimes. La commune de Daglan fait état de deux secouristes bénévoles. Il en faudrait 7 ou 8. Ces candidats seront inscrits à une formation aux frais de la collectivité. M. le Maire fait un tour de table pour connaître les personnes intéressées. Lydie Pasquet pense que des gens de Daglan pourraient être intéressés. Le Maire interrogera la population.

17. FIXATION DES PRIX DES CONCESSIONS ET URNES AU COLUMBARIUM

Le maire fait part au conseil des prix recueillis dans les communes voisines.

Après débats, il propose au conseil les prix suivants :

- **concessions perpétuelles :**

* 5 m2 (2 x 2,50)	350 €
* 2,5 m2	200 €

- **26 cases pour urnes au columbarium (porte imposée fournie sur laquelle le propriétaire peut faire une gravure)**

1 an	50 €
15 ans	250 €
30 ans	350 €
Perpétuelle	550 €

Chantal Lespinasse informe que des personnes pourront demander une « caverne » (urne dans la concession).

Jean-marie Vigier ajoute qu'il faut tenir compte de l'amortissement du columbarium pour fixer les tarifs.

Lydie Pasquet demande s'il y a un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres. Le maire répond qu'il est prévu une rivière de galets.

A l'unanimité, les membres du conseil valident la proposition de tarifs de M. le maire.

18. QUESTIONS DIVERSES

- **Maisons fleuries :** Le maire fait part des résultats du jury
 - 1^{er} prix décerné à Mme SILVA Fernande
 - 1^{er} prix décerné à Mme PIGEAT Martine
 - 2^{ème} prix décerné à Mme FISCHWICK Heather
 - 3^{ème} prix décerné à M. GARDECKI Mietec

Un diplôme leur a été remis avec un bon d'achat chez les commerçants daglanais.

- **Contrôles électriques et gaz des bâtiments communaux par APAVE et VERITAS**

Beaucoup de travaux à réaliser sur certains bâtiments (église, Hôtel Révaugier) pour être aux normes. La Mairie répondra aux normes après les travaux réalisés. Au stade, un périmètre de protection autour de la cuve à gaz sera installé prochainement.

- **Point des travaux**

Le maire donne la parole à Thierry CABIANCA qui annonce les travaux effectués :

- Office de tourisme : réaménagement de l'accueil (dépose de l'ancien comptoir), réalimentation électrique effectuée par Christian FREYTET
- Fixation de 2 panneaux de signalisation des artisans d'art (Office et foirail)
- Acquisition et montage de 5 tables de pique-nique (2 à la digue, 2 à la salle des fêtes, 1 presbytère)
- Mise en place coussin berlinois et panneaux de signalisation, peinture lignes blanches sur la départementale
- Redispotion de certains panneaux de signalisation
- Travaux école : nettoyage, soufflage charpente préau + lasure
 - peinture abri bus et abri bouteilles gaz, retraçage des jeux dans la cour de l'école, nettoyage bac à sable, démontage panneau numérique et installation du nouveau
 - Nouvelles poubelles scellées sur la place et à la salle des fêtes
 - Pose point à temps
 - nettoyage chemin La Borie de la Croix
 - retrait des bois morts sous les ponts de la Borie et du Cuzoul
 - sulfatage dés herbant routes avec Florian Picadou
 - 3^{ème} débroussaillage des calvaires et fontaines
 - Mise en place interrupteur par ALLEZ pour que les 3 lampadaires de la salle des fêtes soient consignés
 - fin nettoyage bas presbytère, mise en place de l'enseigne des « ateliers du presbytère » réalisée par JC Dallaud
 - les artistes peintres ont été contents de leur séjour. M. Allaert sur le mois de septembre a vu 500 visiteurs et a effectué 18 ventes. Prendra une option pour l'an prochain.
- Le maire précise qu'il est dans l'attente des pochoirs 30 km/h à mettre au sol sur la départementale devant le Thé Vert
- Sébastien Miermont demande s'il sera fait quelque chose pour l'arrêt de bus au Puits de Barbe : les enfants doivent traverser la route et les véhicules roulent vite à cet endroit. Proposition de création d'un passage clouté et panneaux de signalisation.
Il va commander des panneaux pour signaler ses chevaux.
- Stop à Mas de Cause : bande au sol refaite et signalisation

➤ **Station d'épuration**

Deux problèmes constatés suite à la visite du SATESE :

1. Remontée massive de boues à la surface, problème ponctuel lié aux conditions météo et aux métabolismes des bactéries
2. Problème lié au tuyau de soutirage des boues qui semblerait être troué ou déboité. Ce n'est pas un problème immédiat (cela crée une « zone morte » de stockage, équivalent à un peu plus de 35 % du volume de stockage total des boues dans le décanteur), mais celui-ci doit être réglé dans les mois à venir.

Les mesures correctives à appliquer :

- brassage et chaulage des boues en surface. Si l'opération ne marche pas, le pompage des boues pourra être réalisé par un vidangeur et celles-ci pourront être envoyées sur des lits de séchages

- En ce qui concerne le problème de l'extraction des boues, il est nécessaire de rétablir dans un avenir très proche le bon fonctionnement du soutirage des boues afin de ne pas laisser de zones mortes où les boues ne seraient pas renouvelées. Puis, il faudra vider le décanteur digesteur.

- Lydie Pasquet demande où la mairie se fournit pour la cantine. Il lui est répondu que rien n'a changé : l'approvisionnement se fait chez les commerçants de Daglan en priorité.

- Chantal Lespinasse souhaite savoir s'il est prévu de couper la haie au stade. Le maire répond qu'il avait demandé 3 devis qui étaient élevés. Jean-Marie Vigier propose de louer la nacelle de Philippe Lombard.

- Philippe Lombard signale un arbre tombé en dessous la Borie

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.